

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### D'AVRIL 2021

- Approbation à l'unanimité de ne pas intervenir dans la décision d'approuver ou non la décision de la CCLL de prendre la compétence anticipée de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et par conséquent, de s'abstenir, compte tenu de la situation de la Commune à vouloir rejoindre la CC du Val d'Amour.

- Approbation de contracter un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 250 000 € sur 15 ans, au taux d'intérêt de 0,78 %, moyennant des remboursements trimestriels et des frais de dossier de 375 €.

- Approbation de la décision de procéder à l'échange de la parcelle ZM 15 de 2 670 m<sup>2</sup>, propriété de la Commune, contre la parcelle ZM 9 de 3 590 m<sup>2</sup>, avec paiement d'une soulte au propriétaire de cette dernière parcelle, d'un montant de 7 360 €. La plus-value due par le propriétaire de cette parcelle ZM 9, d'un montant de 7 515 € sera prise en charge par la Commune, ainsi que les frais de notaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20/123 du 18/12/2020.

- Approbation des tarifs de location du gîte communal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, comme suit :

- . week-end du vendredi 18 h au dimanche 18 h : 120 €
- . semaine du samedi 14 h au samedi suivant 10 h : 250 €
- . 2 semaines continues : 400 €
- . 3 semaines continues : 500 €
- . 4 semaines continues ou 1 mois calendaire : 600 €

Ces prix s'entendent toutes charges comprises. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 21/49 du 26/03/2021.

- Maryse FAILLENET est proposée pour participer aux travaux de la Commission de contrôle de la liste électorale, en remplacement d'un membre démissionnaire du Conseil municipal.